

Extrait du registre des délibérations du  
conseil municipal de la commune de  
**LA BATHIE**

Séance du 10 juin 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

<b>Date de la convocation :</b> 02 juin 2025 <b>Date d'affichage : 02 juin 2025</b>
Nombre de membres afférents au Conseil : <b>19</b> Nombre de membres en exercice : <b>19</b> Nombre de membres présents : <b>16</b> Nombre de votants : <b>18</b>
<b>OBJET : Aménagement d'une petite centrale hydroélectrique sur le torrent du Bénétant par la société SHBB : autorisation de signature d'un avenant à la convention avec la commune et l'aménageur</b>

L'an deux mille vingt-cinq mardi dix juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

**Présents :** Mmes Jeannine CHAPUIS, Gaëlle CLERY, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY, Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Olivier MICHEL, Michel MONTET, Laurent SADY.

**Absents :** Mmes Sabrina BARBERO (procuration à Mme Laetitia VERCIN), Marie-Danielle DURAND (procuration à Mme Jeannine CHAPUIS), Corinne PAYOT.

*Monsieur Michel LEMAIRE a été élu secrétaire de séance.*

*Vu l'avis de la commission urbanisme le 07 avril 2025,*

Il est rappelé que par délibération en date du 19 décembre 2016, le conseil municipal a donné son accord de principe à la société SHBB, domiciliée 27, rue Aristide Bergès à LA BATHIE, pour la réalisation d'une microcentrale permettant la production d'électricité sur le torrent du Bénétant, à l'amont de la centrale de l'usine ALTEO FUSED ALUMINA.

Cet ouvrage comprendra une prise d'eau de faible importance sur la parcelle cadastrée B 54 et un petit bâtiment abritant la turbine et le transformateur sur la parcelle cadastrée B 673.

D'autres parcelles communales seront impactées pour la pose de la conduite forcée, le raccordement au réseau électrique et le chemin d'accès à la centrale.

Par délibération du 02 mars 2020, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec la société SHBB, domiciliée 27, rue Aristide Bergès à LA BATHIE et a validé l'utilisation des terrains communaux suivants.

- Prise d'eau : section OB 0054
- Conduite forcée section OB 0054, 0055, 0670, 0671, 0672, 0673
- bâtiment de la centrale : section OB 0673

- Raccordement au réseau et piste d'accès à la centrale : section OB0673, 0771, section OD 2561, 2566, 2563, 2605, 496, routes et chemins communaux et d'une manière générale toute autre parcelle communale qui serait désignée par ENEDIS comme étant nécessaire au raccordement au réseau.

Ces parcelles ont été stipulées dans la convention signée par les deux parties le 02.03.2020.

Le 02 avril 2025, la société SHBB a de nouveau sollicité la commune car les études de projet ainsi que les discordances entre les relevés cadastraux et la topographie montrent que la parcelle section OB 0053 à l'amont du chemin de Lachat sera impactée par l'élargissement de la piste sur quelques dizaines de mètres carrés. Elle n'avait pas été identifiée en 2020.

Cette parcelle n'ayant pas été intégrée dans la convention de 2020, il convient de la régulariser par le présent avenant. Les autres dispositions de la convention resteront inchangées.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **APPROUVE** l'avenant à la convention entre la société SHBB et la commune de La Bathie, conformément à l'exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant à cette convention et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

**VOTE POUR : 18**

**VOTE CONTRE : 0**

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire  
Jean-Pierre ANDRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20250610-D06\_CM\_10\_06\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025